

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 127 - 2025
DE LA COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE

**Arrêté de voirie temporaire réglementant le stationnement-
Place de la Résistance – Commune de Montrevel-en-Bresse**

Le Maire de la Commune de Montrevel-en-Bresse,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par plusieurs textes et notamment par la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales qui traite des droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 qui définissent les pouvoirs de police du maire dans l'agglomération pour toutes les catégories de voies.

VU le Code de la route et notamment les articles R110-1 qui régit l'usage des voies ouvertes à la circulation publique et R110-2 qui définit les sens de certains termes utilisés dans ce code, les articles R411-1 à R411-8 définissant les pouvoirs généraux de police sur les voies ouvertes à la circulation publiques autres que les autoroutes, les articles R411-25 à R411-28 qui traitent du respect de la signalisation routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée qui fixe les règles d'utilisation et d'implantation de la signalisation routière et notamment la 1ère partie (généralités - arrêté du 7 juin 1977) et la 8ème partie (signalisation temporaire - arrêté du 6 novembre 1992 modifié),

VU la demande des services techniques, en date du 13 août 2025, pour la commune de Montrevel-en-Bresse, Place de la Résistance - 01340 MONTREVEL EN BRESSE (Ain), représentée par Monsieur Jean-Yves BREVET sollicitant l'interdiction de stationner sur 6 places de parking bleues à proximité de la cité administrative,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter les missions du service public, et de l'entreprise RENAUD située « ZA le Loyas - Cézille – 01340 JAYAT », pour réaliser les travaux de construction d'un local de poubelles sur le parking de la place de la résistance,

Considérant que d'autre part, il importe de prendre toutes dispositions afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison des travaux de construction d'un local de poubelles, des restrictions de stationnement sont mises en place pour réaliser les travaux sur le parking de la place de la résistance à proximité de la cité administrative:

- 6 places de parking bleues au Nord/Ouest,
(Plan ci-dessous)

Article 2 : Les véhicules de chantier en charge des travaux seront autorisés mais le stationnement de tout autre véhicule sera interdit.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er}, prendront effet **du 23 août au 30 septembre 2025 inclus**.

Article 4 : Selon les conditions de déroulement de l'accueil des usagers, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

Article 5 : Une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise RENAUD, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de MONTREVEL-EN-BRESSE.

Article 7 : Au terme de l'occupation, le pétitionnaire s'engage à remettre les lieux dans leur état primitif. En cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office à ses frais.

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Article 9 : Monsieur le Maire de la commune, Monsieur le directeur général des services de la commune et Monsieur le Chef de la Brigade territoriale de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Chef de la brigade territoriale de gendarmerie de Jayat,
- Aux services techniques de la commune de Montrevel-en-Bresse,
- A Mme Nadine RANSAY, ASVP,
- A l'entreprise RENAUD située sur Jayat

Montrevel-en-Bresse, le 13 août 2025
Le Maire, Jean-Yves BREVET

